

Colloque de l'Association Française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille

LE JUGE DES ENFANTS : INTERROGER LES PROBLÉMATIQUES PROFESSIONNELLES À L'AUNE DES NOUVELLES RÉFORMES

Avec l'intervention facilitée de l'avocat pour l'enfant discernant, l'introduction de l'administrateur ad hoc pour le jeune enfant, l'instauration d'une possibilité de collégialité en assistance éducative et la fixation par le législateur des modalités d'audition de l'enfant par le juge, nous assistons incontestablement avec cette loi du 7 février 2022 sur la protection des enfants à une évolution significative de la fonction du juge des enfants.

Vendredi 17 et samedi 18 juin 2022 au tribunal judiciaire de Paris

Vendredi 17 juin 2022 de 9h à 17h
salle de l'auditorium

Matin 9h -12h

- I. **Introduction**
- II. **Les enjeux procéduraux de l'audience**
 1. La collégialité
 2. La place du greffe à l'audience
- III. **La place de l'enfant**
 1. La place de l'avocat
 2. La place de l'administrateur ad hoc
 3. L'audition de l'enfant

Animé par Laurence Bellon, première vice-présidente auprès du tribunal pour enfants de Marseille
Josine Bitton, avocate au barreau de Bobigny
Muriel Eglin, première vice-présidente auprès du tribunal pour enfants de Bobigny
Geneviève Gueydan, inspectrice générale des affaires sociales/ IGAS
Emmanuelle Lajus-Thizon, magistrate, en charge de la coordination de la formation Juge des enfants à l'École Nationale de la Magistrature
Anne Kiriakides, vice-présidente auprès du tribunal pour enfants d'Avignon

Après-midi 14h - 17h

- I. **L'inexécution des décisions de justice**
- II. **Quelles perspectives pour le milieu ouvert**

Animé par Bernard Bonne, sénateur
Adrien Demeester, directeur de greffe auprès du tribunal judiciaire de Saint-Omer
Laurent Gebler, conseiller délégué à la protection de l'enfance auprès de la cour d'appel de Paris
Bruno Piketty, chef de service chez AEF/Paris
Samuel Van de Vyvere, directeur en protection de l'enfance / La Sauvegarde du Nord

Samedi 18 juin 2022 de 9h à 12h
salle de l'auditorium

- I. **Introduction**
- II. **Le CJPM, quel bilan 9 mois après sa mise en œuvre**
- III. **Table ronde juge des enfants/ avocat : échange avec les participants**

Animé par Charlotte Caubel, directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
Pascale Bruston, première vice-présidente auprès du tribunal pour enfants de Paris
Marion Wiszniak, magistrate, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Ouest
Alice Grunewald, première vice-présidente auprès du tribunal pour enfants de Saint-Étienne

Objectif pédagogique :
maîtriser les fondamentaux de la loi du 7 février 2022 sur la protection des enfants et son impact sur la fonction du juge des enfants.

Méthode pédagogique :
méthode transmissive.

Public visé & réquis :
avocats et magistrats.

Niveau 2 :
approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière

Spécialité :
Droit des enfants.

Support pédagogique :
un support de cours sera remis en fin de formation.

Evaluation de la formation :
une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.